

****Étiquette Contenant****



GROUPE	23	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

Insecticide KONTOS^{MD}

Pour la suppression des pucerons et des aleurodes dans les concombres, tomates, poivrons et aubergines cultivés en serre et la suppression des pucerons dans la laitue cultivée en serre.
Pour la suppression des aleurodes (y compris *Bemesia* spp.), du thrips des petits fruits, du puceron vert du pêcher, de la cochenille de l'oranger, de la cochenille du fusain et des acariens dans les plantes ornementales cultivées à l'extérieur et en serre (à l'exception des conifères).

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : spirotétramate 240 g/L

SUSPENSION

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-à raison de 0,0004 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION **29567** *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SENSIBILISATEUR CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : ___ litres

Distribué par :
Envu Canada
137 Glasgow Street, Suite 210
Office 111
Kitchener, Ontario N2G 4X8
Canada
www.ca.envu.com

Renseignements sur le produit : 1-800-331-2867

Titulaire : Bayer CropScience Inc.

**En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).**

2024-2406
2026-04-14

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Sensibilisateur cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. **En cas**

d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée.

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant

15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Note au médecin : Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTAUX : Toxique pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau. TOXIQUE pour le couvain d'abeilles. Le couvain d'abeilles peut être exposé aux résidus dans/sur le pollen et le nectar rapportés à la ruche par les abeilles qui butinent dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison des cultures ou lorsque des mauvaises herbes en fleurs se trouvent dans la zone de traitement. Réduire la dérive de pulvérisation vers les habitats se trouvant à proximité du site de l'application. Utilisation dans les serres : Toxique pour le couvain d'abeilles. Pas hautement toxique pour les abeilles adultes. Les résidus dans/sur le pollen et le nectar peuvent être nocifs pour le couvain d'abeilles. Si un couvain d'abeilles est entretenu, éviter l'application durant la floraison. Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application. TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE : Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale. L'Insecticide KONTOS^{MD} est conditionné dans des contenants en polyéthylène. Empêcher le produit ou les contenants de geler. Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé. Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement. Si le contenant fuit, l'inverser pour prévenir l'écoulement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour une raison quelconque, contenir soigneusement le produit déversé pour éviter tout écoulement. Ne pas marcher dans le produit déversé. Absorber le produit déversé à l'aide d'un matériel type absorbant et éliminer le produit tel qu'indiqué ci-dessous. Garder les personnes non autorisées à l'écart du lieu d'un déversement ou d'une fuite.

ÉLIMINATION :

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Bayer, la croix Bayer et Kontos^{MD} sont des marques de commerce du groupe Bayer. Utilisées sous licence. Agral^{MD} est une marque de commerce appartenant à leur titulaire respectif. Bayer CropScience Inc. est membre de CropLife Canada. ©2026. Tous droits réservés.

****Étiquette Brochure****



GROUPE	23	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

Insecticide KONTOS^{MD}

Pour la suppression des pucerons et des aleurodes dans les concombres, tomates, poivrons et aubergines cultivés en serre et la suppression des pucerons dans la laitue cultivée en serre.
Pour la suppression des aleurodes (y compris *Bemesia* spp.), du thrips des petits fruits, du puceron vert du pêcher, de la cochenille de l'oranger, de la cochenille du fusain et des acariens dans les plantes ornementales cultivées à l'extérieur et en serre (à l'exception des conifères).

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : spirotétramate 240 g/L

SUSPENSION

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,001 % et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-à raison de 0,0004 % à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION **29567** *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

SENSIBILISATEUR CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : ___ litres

Distribué par :

Envu Canada

137 Glasgow Street, Suite 210

Office 111

Kitchener, Ontario N2G 4X8

Canada

www.ca.envu.com

Renseignements sur le produit : 1-800-331-2867

Titulaire : Bayer CropScience Inc.

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR).

TABLE DES MATIÈRES :	NUMÉRO DE SECTION :
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Avis	1
Le produit	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	
Précautions, vêtements et équipement protecteurs	3
Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
Mises en garde environnementaux	5
Entreposage	6
Élimination	7
MODE D'EMPLOI	
Culture et parasite	8
Instructions de mélange	9
Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	10
Recommandations sur la gestion de la résistance	11

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 : AVIS

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 : LE PRODUIT

L'Insecticide KONTOS^{MD} est une formule concentrée en suspension. Après l'application sur le feuillage, l'Insecticide KONTOS est entièrement systémique et passe par le phloème et le xylème pour atteindre tous les tissus végétaux, y compris les nouvelles pousses, feuilles et racines. L'application doit coïncider avec un seuil d'intervention hâtif dans les populations d'insectes en développement. L'Insecticide KONTOS peut être appliqué avec de l'équipement terrestre.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 : PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Sensibilisateur cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

NE PAS retourner sur les lieux de l'application ni permettre à des travailleurs de le faire durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS (ÉPI) :

Les responsables du mélange et du chargement doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, ainsi que des chaussures et des chaussettes.

2024-2406

2026-04-14

Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. Si de telles instructions n'existent pas pour les matériaux lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver l'ÉPI séparément du reste de la lessive.

Les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Retirer immédiatement les vêtements si le pesticide pénètre dans ces derniers, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.
- Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Limites maximales de résidus (LMRs) : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus (LMRs) pour un pays importateur, veuillez contacter 1-800-331-2867, ou consulter le site www.ca.envu.com.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion	• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. • Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. • Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. • Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec les yeux	• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. • Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	• Enlever tous les vêtements contaminés. • Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Note au médecin : Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

TOXIQUE pour le couvain d'abeilles. Le couvain d'abeilles peut être exposé aux résidus dans/sur le pollen et le nectar rapportés à la ruche par les abeilles qui butinent dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison des cultures ou lorsque des mauvaises herbes en fleurs se trouvent dans la zone de traitement. Réduire la dérive de pulvérisation vers les habitats se trouvant à proximité du site de l'application.

Utilisation dans les serres : Toxique pour le couvain d'abeilles. Pas hautement toxique pour les abeilles adultes. Les résidus dans/sur le pollen et le nectar peuvent être nocifs pour le couvain d'abeilles. Si un couvain d'abeilles est entretenu, éviter l'application durant la floraison.

Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

SECTION 6 : ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

2024-2406
2026-04-14

L’Insecticide KONTOS est conditionné dans des contenants en polyéthylène. Empêcher le produit ou les contenants de geler. Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d’autres pesticides et engrais et avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d’origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit verrouillé.

Manipuler et ouvrir tout contenant de façon à prévenir le déversement. Si le contenant fuit, l’inverser pour prévenir l’écoulement. Si le contenant fuit ou que du produit a été déversé pour une raison quelconque, contenir soigneusement le produit déversé pour éviter tout écoulement. Ne pas marcher dans le produit déversé. Absorber le produit déversé à l’aide d’un matériel type absorbant et éliminer le produit tel qu’indiqué ci-dessous. Garder les personnes non autorisées à l’écart du lieu d’un déversement ou d’une fuite.

SECTION 7 : ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D’EMPLOI

SECTION 8 : CULTURE ET PARASITES

MODE D’EMPLOI DANS LES LÉGUMES DE SERRE

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS) : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Culture	Parasites supprimés	Dose	Observations
Laitue cultivée en serre	Pucerons	43 à 60 mL de KONTOS/100 L d'eau avec un maximum de 72 g m.a./ha par application.	Le taux d'application utilisé devrait dépendre du degré d'infestation de ces parasites. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 7 jours. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. Réappliquer seulement quand la surveillance indique que c'est nécessaire. Quantité maximale d'Insecticide KONTOS permise par cycle de croissance : 900 mL/ha (216 g m.a./ha). Nombre maximum d'applications par cycle de culture : 3.

2024-2406

2026-04-14

Concombres; Tomates; Poivrons; Aubergines. cultivés en serre	Pucerons; Aleurodes	La dose d'emploi maximale de KONTOS par application est 300 mL/ha (72 g m.a./ha). Le taux de dilution de la bouillie est de 30 à 42 mL de KONTOS par 100 L d'eau. Utiliser un volume de pulvérisation permettant d'obtenir une couverture appropriée du feuillage. Bien pulvériser la culture sans atteindre le point d'égouttement. Ne pas excéder un volume de pulvérisation de 712 L/ha (concentration de 42 mL) à 1 000 L/ha (concentration de 30 mL). KONTOS ne peut être utilisé que durant les stades de croissance permettant une couverture complète des cultures avec le volume de pulvérisation maximal permis.	Utiliser la concentration la plus élevée pour les degrés d'infestation plus élevés. Délai d'attente avant la récolte (DAAR) : 3 jours. Intervalle minimum entre les applications : au moins 7 à 14 jours. Quantité maximale d'Insecticide KONTOS permise par cycle de croissance : 900 mL/ha (216 g m.a./ha). Nombre maximum d'applications par cycle de culture : 3.
NOTES : Pour des résultats optimaux, mélanger en cuve l'Insecticide KONTOS avec AGRAL^{MD} 90 (un adjuvant/additif ayant des propriétés dispersives et pénétrantes) afin de maximiser l'absorption foliaire et l'effet systémique de la matière active à l'intérieur du plant traité. Mélanger AGRAL a la dose de 90 à 150 mL dans 1 000 L d'eau et toujours faire un essai sur une petite surface pour s'assurer qu'il n'y a aucun risque de phytotoxicité. L'emploi de tout mélange d'adjuvants est interdit. Ne pas effectuer plus de 2 applications d'Insecticide KONTOS avant d'alterner avec une ou deux applications d'un insecticide/acaricide homologué possédant un mode d'action différent.			

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS permettre l'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres et contenant ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

2024-2406

2026-04-14

MODE D'EMPLOI DANS LES PLANTES ORNEMENTALES

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS) : Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

L'Insecticide KONTOS est utilisé pour supprimer les aleurodes (famille des Aleyrodoidea), y compris : l'aleurode de souche Q; le thrips des petits fruits; le puceron vert du pêcher; les acariens; la cochenille du fusain; la cochenille de l'oranger. Pour un rendement optimal, les applications doivent être faites avant que le degré d'infestation ne soit trop élevé.

TOLÉRANCE DES CULTURES/RESTRICTIONS D'EMPLOI :

La phytotoxicité de l'Insecticide KONTOS a été évaluée sur de nombreuses plantes ornementales. Toutefois, compte tenu du grand nombre d'espèces, de variétés et de cultivars de plantes ornementales, il est impossible de tester la tolérance à KONTOS de chaque espèce végétale. Avant d'utiliser l'Insecticide KONTOS à des fins commerciales, déterminer si le produit est sécuritaire en testant d'abord les espèces végétales à petite échelle. L'utilisation de l'Insecticide KONTOS n'est pas recommandée sur les espèces, variétés et cultivars suivants : géraniums (*Pelargonium* spp.); orchidées; hoyer; dragonnier; cordyliné; schefflera; palmier nain; saule maculé (*Salix integra*); fougères. Ne pas faire plus d'une application par saison sur : les hortensias; les espèces d'impatiétes; les crotons (*Codiaeum* spp.); les hybrides de fuchsias; les pétunias; les peperomias; les giroflées; les cyclamens (*Cyclamen* spp.).

APPLICATIONS SUR LES PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR (À L'EXCEPTION DES CONIFÈRES)**Doses d'application foliaire pour les plantes ornementales à l'extérieur (à l'exception des conifères)**

Culture	Parasite supprimé	Dose	Observations
Plantes à fleurs; Plantes à feuilles;	Aleurodes; Thrips des petits fruits (<i>Frankliniella</i>)	13 à 26 mL de KONTOS/100 L	Appliquer dès l'apparition des insectes. Préparer suffisamment de bouillie de pulvérisation pour

2024-2406

2026-04-14

Couvre-sol; Arbustes; Arbres de pépinière – y compris les arbres fruitiers et à noix non productifs; (Les arbres fruitiers et à noix non productifs sont des arbres qui ne produiront pas de fruits ni de noix durant l'année suivant l'application). Note : VOIR LA SECTION « TOLÉRANCE DES CULTURES/RESTRICTIONS D'EMPLOI » CI-DESSUS	<i>occidentalis</i>); (répression seulement) Cochenille de l'oranger (<i>Planococcus citri</i>)		bien mouiller le feuillage. Pour tous les insectes, prévoir un intervalle de 14 à 21 jours entre les applications et faire un maximum de 2 applications par cycle de croissance.
	Acariens (<i>Tetranychidae</i> spp.)	13 mL de KONTOS/100 L	<u>Thrips</u> : Faire des applications à titre préventif. Les applications visant à supprimer des populations élevées de thrips n'empêcheront pas nécessairement les dommages économiques aux plantes. <u>Cochenilles</u> : Si les populations sont élevées, faire 2 applications foliaires à intervalle de 14 à 21 jours pour supprimer les larves qui apparaissent après la première application. Ne pas appliquer avant la fin de la chute des pétales dans les arbres non productifs de fruits à noyau, de fruits à pépins et de noix. Volume de pulvérisation maximal de 1 000 L/ha.
Pour la suppression des insectes foliaires dans les plantes ornementales cultivées en contenants, à l'extérieur, ou cultivées en plein champ. Ne pas appliquer plus de 520 mL de produit par hectare par année. Maximum de 2 applications par cycle de culture. Le volume de pulvérisation standard d'une culture de plantes ornementales d'une hauteur maximale de 30 à 40 cm est de 1 000 L/ha. La dose la plus élevée indiquée ci-dessus donne 266 mL de produit (62,4 g m.a./1 000 L/ha). Pour des résultats optimaux, mélanger en cuve l'Insecticide KONTOS avec AGRAL 90 (un adjuvant/additif ayant des propriétés dispersives et pénétrantes) afin de maximiser l'absorption foliaire et l'effet systémique de la matière active à l'intérieur du plant traité. Mélanger AGRAL à la dose de 90 à 150 mL dans 1 000 L d'eau et toujours faire un essai sur une petite surface pour s'assurer qu'il n'y a aucun risque de phytotoxicité. L'emploi de tout mélange d'adjuvants est interdit.			
Doses d'application par bassinage pour les plantes ornementales cultivées à l'extérieur (à l'exception des conifères)			
Culture	Parasite supprimé	Dose	Observations
Plantes à feuilles; Couvre-sol.	Aleurodes;	2,5 à 5 mL de KONTOS/100 L de support de croissance	Les volumes de bassinage exacts dépendent de la taille et du volume des pots, du support d'empotage, du type de plante et du degré

2024-2406

2026-04-14

Note : VOIR LA SECTION « TOLÉRANCE DES CULTURES/RESTRICTIONS D'EMPLOI » CI-DESSUS	Thrips des petits fruits (<i>Frankiniella occidentalis</i>); Acariens (<i>Tetranychidae</i> spp.)	5 à 10 mL de KONTOS/100 L de support de croissance	d'infestation des parasites. Appliquer le produit dans un volume d'eau suffisant pour mouiller le support d'empotage, sans perte de liquide au fond du pot. Faire suivre l'application d'irrigations modérées (arrosage par aspersion) au cours des 10 jours suivants afin d'éviter la perte de matière active au fond du pot. Appliquer dès l'apparition des insectes. Pour tous les insectes, prévoir un intervalle de 14 à 21 jours entre les applications et faire un maximum de 2 applications par cycle de croissance. <u>Thrips</u> : Faire des applications à titre préventif. Les applications visant à supprimer des populations élevées de thrips n'empêcheront pas nécessairement les dommages économiques aux plantes. <u>Cochenilles</u> : Si les populations sont élevées, faire 2 applications foliaires à intervalle de 14 à 21 jours pour supprimer les larves qui apparaissent après la première application. Volume de pulvérisation maximal de 1 000 L/ha.
	Cochenille de l'oranger (<i>Planococcus citri</i>)	3 mL de KONTOS/100 L de support de croissance	
	Puceron vert du pêcher (<i>Myzus persicae</i>)	2,5 mL de KONTOS/100 L de support de croissance	
	Cochenille du fusain (<i>Unaspis euonymi</i>)	7 mL de KONTOS/100 L de support de croissance	

Pour la suppression des insectes par bassinage dans les plantes ornementales en contenants à l'extérieur : ne pas appliquer plus de 520 mL de produit par ha par année. Maximum de 2 applications par cycle de culture. La dose maximale d'un bassinage unique est de 10 mL/100 L de support de croissance ou 2,4 g m.a./100 L de support de croissance.

DIRECTIVES D'APPLICATION ET RESTRICTIONS D'EMPLOI POUR LES PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES À L'EXTÉRIEUR (À L'EXCEPTION DES CONIFÈRES)

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (comme des lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

2024-2406

2026-04-14

NE PAS permettre que l'effluent ou le ruissellement des serres qui contient ce produit s'écoule jusqu'à un lac, un ruisseau, un étang ou tout autre plan d'eau.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive).

Méthode d'épandage	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des habitats terrestres
Pulvérisateur agricole*	Plantes ornementales cultivées à l'extérieur (à l'exception des conifères)	1

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

APPLICATIONS DANS LES PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE (À L'EXCEPTION DES CONIFÈRES)

Doses d'application foliaire pour les plantes ornementales cultivées en serre (à l'exception des conifères)

Culture	Parasite supprimé	Dose	Observations
Plantes à fleurs; Plantes à feuilles;	Aleurodes; Thrips des petits fruits (<i>Frankiniella</i>)	13 à 26 mL de KONTOS/100 L	Appliquer dès l'apparition des insectes.

2024-2406

2026-04-14

Couvre-sol; Plantes ornementales traditionnelles de serre ou herbacées ou ligneuses multipliées et cultivées jusqu'au repiquage dans des caissettes et des plateaux multicellules dans les serres. Note : VOIR LA SECTION « TOLÉRANCE DES CULTURES/RESTRICTIONS D'EMPLOI » CI-DESSUS	<i>occidentalis</i> ; (répression seulement) Cochenille de l'oranger (<i>Planococcus citri</i>)		Préparer suffisamment de bouillie de pulvérisation pour bien mouiller le feuillage. Pour tous les insectes, prévoir un intervalle de 14 à 21 jours entre les applications et faire un maximum de 2 applications par cycle de croissance.
	Acariens (<i>Tetranychidae</i> spp.)	13 mL de KONTOS/100 L	<u>Thrips</u> : Faire des applications à titre préventif. Les applications visant à supprimer des populations élevées de thrips n'empêcheront pas nécessairement les dommages économiques aux plantes. <u>Cochenilles</u> : Si les populations sont élevées, faire 2 applications foliaires à intervalle de 14 à 21 jours pour supprimer les larves qui apparaissent après la première application. Volume de pulvérisation maximal de 1 000 L/ha.

Pour la suppression des insectes foliaires dans les serres. Ne pas appliquer plus de 520 mL de produit par hectare par année. Maximum de 1 application par cycle de culture pour les fleurs coupées et de 2 applications par cycle de culture pour les plantes ornementales autres que les fleurs coupées. Le volume de pulvérisation standard d'une culture de plantes ornementales d'une hauteur maximale de 30 à 40 cm est de 1 000 L/ha.

Pour des résultats optimaux, mélanger en cuve l'Insecticide KONTOS avec AGRAL 90 (un adjuvant/additif ayant des propriétés dispersives et pénétrantes) afin de maximiser l'absorption foliaire et l'effet systémique de la matière active à l'intérieur du plant traité. Mélanger AGRAL à la dose de 90 à 150 mL dans 1 000 L d'eau et toujours faire un essai sur une petite surface pour s'assurer qu'il n'y a aucun risque de phytotoxicité. L'emploi de tout mélange d'adjuvants est interdit.

Doses d'application par bassinage pour les plantes ornementales cultivées en serre (à l'exception des conifères)

Culture	Parasite supprimé	Dose	Observations
Plantes à fleurs; Plantes à feuilles; Couvre-sol;	Aleurodes	2,5 à 5 mL de KONTOS/100 L de support de croissance	Les volumes de bassinage exacts dépendent de la taille et du volume des pots, du support d'empotage, du type de plante et du degré d'infestation des parasites. Appliquer le produit dans un volume d'eau suffisant pour mouiller le support d'empotage, sans perte de liquide au fond du pot. Faire suivre l'application d'irrigations modérées (arrosage par aspersion) au cours des 10 jours
Plantes ornementales traditionnelles de serre ou herbacées ou ligneuses multipliées et cultivées jusqu'au repiquage dans des caissettes et des plateaux	Thrips des petits fruits (<i>Frankiniella occidentalis</i>); Acariens (<i>Tetranychidae</i> spp.)	5 à 10 mL de KONTOS/100 L de support de croissance	

2024-2406

2026-04-14

multicellules dans les serres. Note : VOIR LA SECTION « TOLÉRANCE DES CULTURES/RESTRICTIONS D'EMPLOI » CI-DESSUS	Cochenille de l'oranger (<i>Planococcus citri</i>)	3 mL de KONTOS/100 L de support de croissance	suivants afin d'éviter la perte de matière active au fond du pot. Appliquer dès l'apparition des insectes. Pour tous les insectes, prévoir un intervalle de 14 à 21 jours entre les applications et faire un maximum de 2 applications par cycle de croissance.
	Puceron vert du pêcher (<i>Myzus persicae</i>)	2,5 mL de KONTOS/100 L de support de croissance	
	Cochenille du fusain (<i>Unaspis euonymi</i>)	7 mL de KONTOS/100 L de support de croissance	<u>Thrips</u> : Faire des applications à titre préventif. Les applications visant à supprimer des populations élevées de thrips n'empêcheront pas nécessairement les dommages économiques aux plantes. <u>Cochenilles</u> : Si les populations sont élevées, faire 2 applications foliaires à intervalle de 14 à 21 jours pour supprimer les larves qui apparaissent après la première application. Volume de pulvérisation maximal de 1 000 L/ha.
Pour la suppression des insectes par bassinage dans les serres : Ne pas appliquer plus de 520 mL de produit par ha par année. Maximum de 1 application par cycle de culture pour les fleurs coupées et de 2 applications par cycle de culture pour les plantes ornementales autres que les fleurs coupées.			

Mélanges en Cuve :

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

NE PAS mélanger l'Insecticide KONTOS avec du soufre.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur doit contacter 2022 Environmental Science CA Inc. au 1-800-331-2867 ou visiter www.ca.envu.com pour plus d'informations avant d'appliquer tout mélange en réservoir qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette.

2022 Environmental Science CA Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en réservoir possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

SECTION 9 : INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'Insecticide KONTOS a tendance à se séparer en phases durant l'entreposage. Il faut secouer vigoureusement le produit avant l'emploi pour qu'il retourne en suspension.

Les instructions de mélange appropriées de l'Insecticide KONTOS sont les suivantes :

1. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié d'eau propre.
2. Verser la quantité requise d'Insecticide KONTOS, y compris tous les partenaires de mélange en cuve autorisés, en suivant l'ordre de mélange WALES.
3. Remplir le réservoir de pulvérisation au niveau souhaité et maintenir une agitation constante pour assurer l'uniformité de la bouillie de pulvérisation.

SECTION 10 : DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)

Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Laitue cultivée en serre	7
Concombres; tomates; poivrons; aubergines cultivés en serre	3

SECTION 11 : RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide KONTOS contient un insecticide du groupe 23. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide KONTOS et à d'autres insecticides du groupe 23. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée

2024-2406
2026-04-14

dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide KONTOS ou les insecticides du même groupe 23 avec des insecticides du même groupe 23 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, et d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer l'insecticide KONTOS, identifier correctement l'insecte et s'assurer du respect des seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes provinciaux ou en GIP.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, veuillez contacter 1-800-331-2867, ou consulter le site www.ca.envu.com.

Bayer, la croix Bayer et Kontos^{MD} sont des marques de commerce du groupe Bayer. Utilisées sous licence. Agra^{MD} est une marque de commerce appartenant à leur titulaire respectif. Bayer CropScience Inc. est membre de CropLife Canada. ©2026. Tous droits réservés.